

-----  
Séance du 13 octobre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/122

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (11) :**

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

**Membre ayant donné procuration (1) :**

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/122 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement**

Monsieur le Président expose :

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, modifiant l'article R421-14 du code de l'éducation, dispose que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au conseil d'administration des établissements locaux d'enseignement suivants :

- Le lycée Jacquart ;
- Le collège Monnet ;
- Le collège Prévert.

Les trois établissements se situent sur la Commune de Caudry.

Lors du mandat précédent, le Conseil Communautaire avait désigné les membres suivants :

Établissement public local d'enseignement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Jacquart	Frédéric BRICOUT	Pierre LEVEQUE
Collège Monnet	Yannick HERBET	Jean-Claude GERARD
Collège Prévert	Christian PAYEN	Daniel BLAIRON

*Vu le code de l'éducation, dont ses articles 421-14 et 421-33,*

*Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, dont ses article 2 et 5,*

**Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, comme suit :**

Établissement public local d'enseignement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Jacquart	Martine THUILLEZ	Marie-Josée DEPREZ
Collège Monnet	Paul SOUPLY	Jean-Claude GERARD
Collège Prévert	Fabrice BACCOUT	Sylvie CANONNE

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 15 octobre 2020 et de la publication le  
15 octobre 2020

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 15 octobre 2020

Le Président de séance  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.